

BOURSE AU PERMIS DE LA VILLE DE ST QUENTIN

Afin de favoriser la mobilité et le parcours professionnel des jeunes, la ville octroie une aide de 500 € en échange de 70 heures de contribution citoyenne au sein d'un service municipal.

- être domicilié.e à Saint-Quentin
- être âgé.e de 18 à 25 ans (17 ans à partir de janvier 2024)
- être inscrit dans une auto-école partenaire de la Ville

Pour tout renseignement et inscription :

Pôle Jeunesse

27 rue Victor Basch

02100 St Quentin

Tél : 03 23 06 90 40

Mail : pole.jeunesse@saint-quentin.fr

<https://www.saint-quentin.fr/actualite/2419/283-actualites.htm>

Hôtel de Ville de St Quentin :

BP 345

02107 - Saint-Quentin

<https://www.saint-quentin.fr/>